



**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	Aménagement	BENEFICIAIRE
1	Aménagement du carrefour entre la rue de Bellevue et la rue du Fort de Castel Du	Commune

- LEGENDE**
- Limite de Zone
  - UA** Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat
  - UC** Zone urbaine moyennement dense à vocation principale d'habitat
  - AU** Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
  - AUT** Zone à urbaniser à vocation de tourisme et de loisirs
  - A** Zone agricole
  - Ay** Zone réservée aux activités économiques et délimitée en application de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme
  - Ap** Zone agricole située dans le périmètre de protection de la prise d'eau de Pont Scoul
  - N** Zone naturelle à protéger
  - Ni** Zone naturelle à protéger soumise au risque inondation
  - Np** Zone naturelle à protéger située dans le périmètre de protection de la prise d'eau de Pont Scoul
  - Npi** Zone naturelle à protéger située dans le périmètre de protection de la prise d'eau de Pont Scoul soumise au risque inondation
  - Nt** Zone naturelle à vocation de loisirs
  - NY** Zone naturelle réservée à la carrière
  - NYI** Zone naturelle réservée à la carrière soumise au risque inondation

- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Marge de recul par rapport à l'axe de la voie
- Zones humides protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Itinéraire repéré au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination en application de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Secteur de diversité commerciale délimitée en application de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Secteur affecté par le bruit en application de l'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transports terrestres
- Voie comportant une protection du commerce en application de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme

© Nouvelles conditions non encore reportées au cadastre et figurées schématiquement  
Fond de plan : DGI, cadastre 2014



**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Document graphique  
J/D, G/I  
Planche Sud 1/5000

Préparation	13 Mars 2018
Adopté	8 Juillet 2018
Approbation	19 Février 2019
Rendu exécutoire	

